

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19212**

Intitulé

MASTER : MASTER MASTER – Domaine : DROIT ECONOMIE GESTION – Mention : SCIENCES DU MANAGEMENT – Spécialité : AUDIT INTERNE DES ORGANISATIONS

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université (Université d'Aix-Marseille)	Aix-Marseille Université, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille Chancelier des Universités, Président de l'Université d'Aix-Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 313 Finances, banque, assurances, immobilier, 314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les fonctions suivantes directement liées à l'audit interne ou aux métiers connexes.

Auditeur interne

L'Auditeur interne intervient dans une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Auditeur externe

L'Auditeur externe contrôle la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation et aux normes, le plus souvent dans le cadre de missions ponctuelles récurrentes. Il étudie les pièces comptables, réalise des enquêtes directement auprès des cadres et des collaborateurs concernés. Il formule des remarques et des préconisations sur les comptes et les documents vérifiés, principalement dans un rapport de synthèse remis à la direction.

Contrôleur interne

Le Contrôleur interne participe à la mise en œuvre de l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il contribue d'une part à assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, d'autre part à l'application des instructions de la Direction et favorise l'amélioration des performances. Le contrôle interne se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci.

Le diplômé a acquis les connaissances de base (méthodologie, outils, environnement législatif et réglementaire, ...) nécessaires à l'exercice du métier d'auditeur et des compétences spécifiques : audits sectoriels liés aux secteurs d'activité (banque, assurance), audits thématiques (Comptabilité, juridique, fiscal, Système d'information, Ressources humaines, Fraude, ...). qui lui permettent de réaliser des audits (recherche de documents comptables et financiers, contrôle des règles de fonctionnement pratiquées, rencontre des collaborateurs impliqués dans le processus) d'effectuer l'analyse des risques et le suivi des risques financiers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés de cette spécialité occupent des postes dans de grandes entreprises de tout secteur d'activité (Banque, Assurance, Grande Distribution, Industrie, Services, Opérateurs téléphoniques) ou dans des cabinets d'audit externe.

- En entreprise : Auditeur interne, Contrôleur interne
- En cabinet d'audit externe : Consultant, Commissaire aux comptes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme comporte 120 crédits ECTS et se déroule sur quatre semestres et comprend stage sauf sous la modalité alternance).

Les semestres 1 et 2 (60ects) sont généralistes (Tronc commun), les semestres 3 et 4 (60ects) correspondent au parcours de spécialité.

Sous certaines conditions le candidat qui a déjà validé les 60 premiers ECTS, peut accéder directement au semestre 3.

La formation est accessible en formation initiale, en alternance ou en formation continue.

Pour le tronc commun :

Semestres 1 et 2 : (60 ECTS et 384h), les UE correspondent aux semestres ci-dessous ou au Master 1 obtenu par l'étudiant.

1 Markstrat 6 ECTS

2 L'humain dans l'entreprise 6 ECTS

3 Foreign language 6 ECTS

4 Libre choix (2 modules parmi 7) 6 ECTS

5 Ouverture (Focus et séminaires internationaux) 6 ECTS

Parcours Expérience professionnelle

6 Communication, management de projet 6 ECTS

7 Analyse et contrôle 6 ECTS

8 Le stage ou l'apprentissage valorisant une expérience en entreprise 12 ECTS

9 Libre choix (2 modules parmi 7) 6 ECTS

Parcours Expérience internationale

6 Foreign Experience (en université étrangère) 27 ECTS

7 Mission en Entreprise 3 ECTS

Semestres 3 et 4 (60 ECTS et 312h) : Parcours Audit interne des organisations

1 L'environnement de l'audit 3 ECTS

2 L'activité d'audit interne 6 ECTS

3 Les outils de l'auditeur 6 ECTS

4 L'audit de filiales 6 ECTS

5 L'audit comptable, juridique et fiscal 6 ECTS

6 L'audit des systèmes d'informations et Les NTIC au service de l'Audit 3 ECTS

7 Les audits sectoriels 3 ECTS

8 Les audits thématiques 3 ECTS

9 Audit Qualité et Risques Industriels 3 ECTS

10 Le stage ou l'apprentissage valorisant une expérience en entreprise 12 ECTS

11 Le mémoire de recherche 9 ECTS

Le diplôme est obtenu après évaluation des Unités d'Enseignement s'effectuant comme suit :

- Contrôles écrits et/ou oraux concernant les modules de cours

- Evaluation du mémoire par un jury composé de professionnels et d'universitaires

- Le stage ou l'apprentissage est apprécié conjointement par l'entreprise (maître de stage ou d'apprentissage) et un enseignant (tuteur).

Pour valider une UE l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20, (sous réserve de n'avoir obtenu aucune note inférieure à 8/20 pour les modules de cours et 09/20 pour le Mémoire et l'UE stage ou apprentissage)

A l'issue de cette formation le diplômé a validé 120 ECTS.

Les 60 premiers ECTS sont validés par l'obtention et/ou la capitalisation de chacune des UE composant les semestres 1 et 2, ou par compensation entre les différentes UE des semestres 1 et 2, constituées de modules de cours.

Les 60 derniers ECTS sont validés par l'obtention et/ou la capitalisation de chacune des UE composant les semestres 3 et 4, ou par compensation entre les différentes UE des semestres 3 et 4 constituées de modules de cours.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
Par candidature individuelle	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Jury composé de 50% d'enseignants et 50% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence partielle avec le Diplôme Professionnel d'Audit Interne (DPAI délivré par l'IFACI Institut français de l'Audit et du Contrôle Internes)	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n°20081103 en date du 06 novembre 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Nombre total de diplômés	32	40	32
Nombre d'hommes	19	22	16
Nombre de femmes	13	18	16

<http://www.iae-aix.com>

Autres sources d'information :

<http://deve.univ-amu.fr/ove/suivi-insertion>

<http://www.univ-amu.fr/>

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]
Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Puyricard, (Aix-Marseille Graduate School of Management – IAE, Chemin de la Quille)

Historique de la certification :

Arrêté MENSER 21 juillet 2009 N° 20081073-03 MASTER Sciences du Management, Spécialité Audit interne des organisations

Arrêté MENSER 03 août 2005 N° 20042342 MASTER Sciences du Management, Spécialité Audit interne des organisations

Master créé en 2004 en remplacement du DESS Audit interne des organisations (850958, diplôme créé en 1977)

Accréditation EQUIS depuis 1999 (European Quality Improvement System) – Délivrée par l'*European Foundation for Management Development*.

Accréditation AMBA depuis 2004 Délivrée par l'*Association of MBAs*. AMBA est un organisme d'accréditation qui reconnaît la qualité des MBA et des Masters.